

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 avril 2014

L'an deux mil quatorze le 28 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Hélène GOUEDARD, Anaïs ESNAULT, Françoise DUPUIS, Audrey CALMUS, Ophélie FLAUX, WEGMANN Mylène et Messieurs Yannick VILLAIN, Michel CLOUZEAU, Raymond BLANDUREL, DECROIX Pierre-François, Roland VANHOVE, Ludwig GRAS, MAQUAIRE Nicolas et Stéphane SURREL.

Secrétaire de séance : M. Pierre-François DECROIX

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 avril 2014
2. Encaissement d'un chèque émis par EDF
3. Vote des 3 taxes fiscales
4. Vote du budget 2014 de la Commune
5. Vote du budget 2014 pour le Service de l'Eau et de l'Assainissement
6. Crédit Relais pour les travaux de la Salbrette
7. Affaires et questions diverses

En ouverture de séance, Monsieur le Maire soumet l'adjonction aux membres du Conseil Municipal les points suivants :

- Encaissement de 2 chèques émis par la Compagnie d'Assurances AVIVA
- Adhésion à un groupement d'achats

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

Approbation des comptes rendus du conseil municipal du 29 mars et du 7 avril 2014

Les comptes rendus du Conseil Municipal du 29 mars et du 07 avril 2014 sont approuvés à l'unanimité.

Encaissement des chèques

- Suite à des dégradations au foyer communal de la commune en date du 20 novembre 2013, la Compagnie d'Assurances AVIVA, nous adresse un chèque de 415 € en remboursement partiel de ce sinistre.
- Suite à des dégradations au foyer communal de la commune en date du 31 janvier 2014, la Compagnie d'Assurances AVIVA, nous fait parvenir un chèque de 422.63 € en remboursement partiel de ce sinistre.
- Suite à des pénalités de retard établies par erreur sur une facture, les services de l'EDF nous remettent un chèque de 44.40 € en remboursement de ces frais.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, l'encaissement de ces 3 chèques.

Vote des 3 taxes fiscales

La commission des finances s'est réunie et a pris connaissance des finances de la commune. Elle a pu constater une forte baisse des recettes de l'Etat et les remboursements d'emprunts importants sur la commune.

Afin de poursuivre quelques investissements sur notre village et de pouvoir continuer à assurer des services de qualité, la commission des finances propose une augmentation de 5 % sur les 3 taxes.

Monsieur le Maire est d'avis de suivre la proposition de la commission des finances.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, l'augmentation de 5 % sur les 3 taxes.

Les taux seront donc les suivants :

TH	10.02 %
TFB	15.25 %
TFNB	54 %

Le produit attendu sera de 171 020 €

Vote du budget unique de la commune 2014

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Guedard qui expose les différentes lignes budgétaires du budget unique de la commune de 2014, préparées par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité, le budget 2014 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 515 260.50 €
- Section d'investissement : 125 913.02 €

Décide de faire un virement à la section d'investissement (compte 021/023) pour la somme de 0 €.

Ligne de trésorerie pour la Salbrette

Afin de permettre d'assurer la continuité des paiements aux fournisseurs concernant les travaux de la Salbrette, la commune sur son service « Eau & Assainissement » a besoin de trésorerie à court terme dans l'attente des rentrées des subventions.

Monsieur le Maire propose de demander à la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie pour un montant de 70 000 € sur une durée d'un an à un taux de 0.190 % + une marge de 1.80 %.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, cette ligne de trésorerie et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à effectuer toutes les démarches pour cette réalisation auprès de la Caisse d'Epargne.

Monsieur le Maire rappelle que pour les travaux de la Salbrette le montant de la subvention du Conseil général sera attribué à la commune sur 3 ans (1/3 la 1^{ère} année, 1 autre tiers la 2^{ème} année et le solde la 3^{ème} année).

Vote du budget unique du service « Eau & Assainissement » 2014

Monsieur le Maire énonce le budget unique du service Eau & Assainissement de 2014, préparé par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité, le budget 2014 du service Eau & Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 165 117.78 €
- Section d'investissement : 420 256.45 €

Décide de faire un virement à la section d'investissement (compte 021/023) pour la somme de 0 €.

Adhésion à un groupement d'achats

Monsieur le Maire fait savoir que les achats (non alimentaires) de la commune pourraient se faire par le biais d'un groupement d'achats. Cela permettrait à la Commune de bénéficier de réductions intéressantes. Il suffit d'adhérer à un organisme et Monsieur Yannick Villain propose « PRO CLUB » pour une adhésion de 80 € par an.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, d'adhérer à ce service et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à effectuer toutes les démarches pour la réalisation de cette adhésion.

Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire signale :

- ✓ Qu'à compter du 31 décembre 2015 les tarifs réglementés de vente de gaz pour les consommateurs non domestiques vont disparaître.
- ✓ Qu'à la suite de l'accident survenu à Loivre avec un quad, l'enfant va bien (jeunes provenant de la région parisienne).
- ✓ Qu'il a eu la visite du gendarme référent sur notre commune. Il s'agit du gendarme « BALESDENT ».
- ✓ Qu'il existe une nouvelle commission au sein de la CCJ : Commission du PLUI/SCOT.
- ✓ Que les travaux de connexion à la Salbrette sont en phase de finalisation. Quelques perturbations pourraient intervenir sur le réseau. L'arrêt des travaux sont prévus aux environs du 30 mai 2014.

Monsieur le Maire remercie l'association « la fête au Village » pour son don et Mme Saurrel qui a établi des animations (jus de pommes,...). Le don et les bénéfices des animations ont été versés à la commune qui permettront de payer 6 transports à la piscine pour les enfants du Groupe Scolaire. Il remercie également les parents d'élèves qui ont par le biais du Ministère de la Santé pu faire bénéficier du don d'ordinateurs qui serviront pour le Groupe Scolaire, la bibliothèque (1) et l'Accueil de Loisirs (6).

Madame Gouedard signale qu'à ce jour le projet concernant les rythmes scolaires n'est pas arrêté. La commission scolaire reste dans l'attente des dernières modifications de l'Etat. Le projet définitif est à remettre à l'Education Nationale pour le 6 juin 2014. La mise à place des rythmes scolaires va entraîner une réorganisation des heures du personnel communal concerné.

Madame Gouedard a rencontré les différents employés communaux concernés par l'animation du Centre de Loisirs du mois de juillet. Ce dernier se déroulera du 07 au 25 juillet 2014 sur le thème des Chevalliers et des Princesses.

Des bénévoles seront les bienvenus le vendredi 4 juillet afin d'aménager les locaux de l'Accueil de Loisirs pour le déroulement du centre de loisirs du mois de juillet.

Monsieur Decroix précise que le feu d'artifice pour la fête du 14 juillet est commandé ; Prévoir une réunion avec la commission pour l'organisation de ces festivités.

Monsieur Frachet signale que les agents communaux souhaiteraient que les conteneurs (papier, ...) soient enlevés.

Monsieur Blandurel fait remarquer que, sur notre village, les chauffeurs ramassant les ordures ménagères roulent vite.

Monsieur Maquaire demande en quoi consiste la nouvelle commission PLUI/SCOT de la CCJ. Monsieur le Maire précise que la commune de La Celle Saint Cyr n'est pas concernée, pour le moment, cette dernière n'ayant pas de PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Madame Flaux demande l'installation de tables de pique-nique près du foyer communal lors des différentes manifestations se déroulant à proximité du local. La question sera étudiée sur le budget 2015 ; Informer du rôle de chaque conseiller municipal dans les commissions.

Madame Dupuis demande des précisions concernant les subventions pour l'aire de jeux. Monsieur le Maire précise que les organismes concernés ont reçu notre dossier et que ce dernier est complet.

La séance est levée à 21 h 05 minutes.

Le Maire,
Yannick VILLAIN